

DÉCISION DU MAIRE

| | |
|-----------------------|---|
| Décision N°50-2024 | SERVICE URBANISME <u>AUTORISATION DU DROIT DES SOLS</u> • <i>Dépôt d'une déclaration préalable pour la réfection de la toiture et le remplacement d'une partie de la charpente du moulin de Gervaux</i> |
|-----------------------|---|

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles R.421-17 et L.151-19 ;

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire, et notamment son point n°27 relatif au dépôt des demandes d'urbanisme, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la Commune de Clisson est propriétaire du moulin de Gervaux ;

CONSIDERANT que la toiture et qu'une partie de la charpente du moulin de Gervaux sont vétustes ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux, la Ville souhaite procéder d'une part à la réfection de la toiture et d'autre part au remplacement d'une partie de la charpente du moulin de Gervaux ;

CONSIDERANT que le projet est situé sur la parcelle cadastrée section AC numéro 53 ;

CONSIDERANT que le dépôt d'une déclaration préalable est requis pour un tel projet ;

Prend la décision suivante :

Article 1. DECIDE de procéder au dépôt d'une demande de déclaration préalable d'une part pour la réfection de la toiture et d'autre part pour le remplacement d'une partie de la charpente du moulin de Gervaux situé à Clisson.

Article 2. DECIDE de signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision.

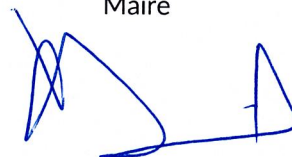
Article 3. CHARGE Monsieur le Directeur général des services et le service "urbanisme" de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État dans le Département et au service "instruction des autorisations du droit des sols" de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Clisson, le 16 avril 2024

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet

Maire



Décision transmise à la Préfecture le

Et affichée le

18 AVR. 2024

18 AVR. 2024